



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)  
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 29 + 2	
Votants	: 50	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Richard MOLINA), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-175 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - CONSERVATOIRE-  
REQUALIFICATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN CONSERVATOIRE A  
RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE  
L'ETAT ET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT  
DE PLAN ETAT-REGION**

***Rapporteur : Madame Laurence DUMAS***

Annonay Rhône Agglo, pour les besoins de l'Enseignement musical diplômant dont elle a pris la compétence le 15 décembre 2022, souhaite créer dans l'ancienne usine de fabrication de chaussures *Bacou Dalloz*, à Annonay, son nouveau conservatoire à rayonnement intercommunal.

Bénéficiant d'un emplacement central dans le quartier de Cance, sur la place Gaston Nicod, l'équipement culturel et social amené à accueillir près de 500 élèves, ainsi que diverses formations musicales, aura pour missions principales :

- 1/ l'enseignement** en vue de former des artistes amateurs autonomes en musique ;
- 2/ l'éducation artistique et culturelle** afin de permettre à chaque citoyen d'acquérir des connaissances, de rencontrer des œuvres, des artistes et d'expérimenter une pratique artistique ;
- 3/ l'accompagnement des pratiques amateurs** en organisant des rencontres et des concerts, en collaborant avec des associations, en accueillant des répétitions et des formations ou en participant à des projets collaboratifs.

Largement ouvert sur le territoire via les actions d'éducation artistique et les actions de diffusion menées dans les futurs locaux ou dans d'autres équipements, le nouveau conservatoire sera susceptible de jouer un rôle de locomotive dans la revitalisation du quartier de Cance marqué par un bâti ancien lié à la tannerie et à la valorisation des peaux, assorti d'immeubles d'habitation vétustes parfois vacants. Ce patrimoine industriel de caractère, réparti de part et d'autre de la rivière Cance, n'a été que très partiellement entretenu au cours des dernières décennies et il donne aujourd'hui une image négative du quartier situé à une entrée de la ville d'Annonay.

Afin d'initier le projet, une étude de faisabilité et de programmation a été réalisée en 2022 sur la friche industrielle *Bacou Dalloz*. Il en résulte la possibilité d'y implanter les locaux du futur conservatoire sur les niveaux sous-sol, rez-de-chaussée et R+1 du bâtiment, tandis que l'aménagement définitif du R+2 sera réalisé ultérieurement pour un usage tertiaire restant à définir. Néanmoins, son enveloppe, sa structure et son accessibilité seront traités dans le cadre de cette opération.

Après la sélection du groupement de maîtrise d'œuvre en juin 2023, et à la suite de la phase d'études techniques et de passation des marchés publics, les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs devraient être réalisés entre mai 2024 et août 2025 en vue d'une mise en service de l'équipement culturel en septembre 2025. Pour mener à bien ce projet, Annonay Rhône Agglo souhaite nouer des partenariats institutionnels et mobiliser différentes sources de subventions, selon le plan de financement établi ci-dessous :

MOA	DEPENSES HT		RECETTES HT	
ANNONAY RHÔNE AGGLO	Études liées au projet architectural	905 605 €	CPER (50%)	3 778 775 €
	Travaux et équipements du projet architectural	6 437 556 €	Annonay Rhône Agglo (20%)	1 471 224 €
			FEDER (16%)	1 234 892 €
	Divers	214 389 €	Atout ruralité (11%)	825 865 €
			FNADT (3%)	246 794 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 557 550 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 557 550 €</b>	
COMMUNE D'ANNONAY	Études liées à la rénovation des espaces publics	65 000 €	CPER (50%)	580 000 €
	Travaux et équipements des espaces publics	650 000 €		
	Etudes liées à la rénovation de l'ascenseur	35 000 €		
	Travaux et équipements de l'ascenseur	315 000 €	Commune d'Annonay (50%)	580 000 €
	Divers	95 000 €		
	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 160 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 160 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 717 550 €</b>		<b>8 717 550 €</b>	

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont identifié, en lien étroit avec les Conseils départementaux, des projets nécessaires au développement des territoires.

Ainsi, pour le département de l'Ardèche, plusieurs projets devraient bénéficier d'aides aux investissements dans le cadre du CPER, dont le projet de réhabilitation du quartier de Cance à Annonay et en particulier, la requalification d'une friche industrielle en conservatoire à rayonnement intercommunal.

C'est la raison pour laquelle Annonay Rhône Agglo sollicite auprès de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 778 775 € au titre du CPER 2021-2027.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** le projet de requalification d'une friche industrielle en conservatoire à rayonnement intercommunal,

### **DÉLIBÉRÉ**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de requalification d'une friche industrielle du quartier de Cance, à Annonay, en conservatoire à rayonnement communal,

**ADOpte** le plan de financement prévisionnel dudit projet tel que détaillé ci-après :

MOA	DEPENSES HT		RECETTES HT	
ANNONAY RHÔNE AGGLO	Études liées au projet architectural	905 605 €	CPER (50%)	3 778 775 €
	Travaux et équipements du projet architectural	6 437 556 €	Annonay Rhône Agglo (20%)	1 471 224 €
			FEDER (16%)	1 234 892 €
	Divers	214 389 €	Atout ruralité (11%)	825 865 €
			FNADT (3%)	246 794 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 557 550 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 557 550 €</b>	
COMMUNE D'ANNONAY	Études liées à la rénovation des espaces publics	65 000 €	CPER (50%)	580 000 €
	Travaux et équipements des espaces publics	650 000 €		
	Etudes liées à la rénovation de l'ascenseur	35 000 €	Commune d'Annonay (50%)	580 000 €
	Travaux et équipements de l'ascenseur	315 000 €		
	Divers	95 000 €		
	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 160 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 160 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 717 550 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 717 550 €</b>	

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 3 778 775 € auprès de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,

**S'ENGAGE** à assurer sur ses fonds propres le solde du financement du projet architectural,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

Fait à Davézieux le : 05/07/23  
 Publié le : 06/07/23  
 Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23  
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42741-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
 registre des délibérations du  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Le Président

Simon PLENET